



Principales décisions du Conseil communal du 24 septembre 2019

Interpellations citoyennes

- Le Conseil a entendu l'interpellation citoyenne de M. Detienne sur le projet de réseau de chaleur à l'Espace 2000 : M. Detienne estime qu'un réseau de chaleur va entraîner une dépense considérable pour un bénéfice réduit étant donné la mauvaise qualité et isolation de plusieurs bâtiments du site de l'Espace 2000. Il serait préférable selon lui d'abattre et reconstruire de nouveaux bâtiments moins énergivores.
- Le Conseil a entendu l'interpellation citoyenne de M. Machiels sur le cahier des charges du marché de fourniture de repas scolaires : il déplore que la Ville n'ait pas repris le cahier des charges de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui est selon lui un cahier des charges exemplaire qui a remporté un prix de marché durable.

Affaires générales

- Le Conseil communal a autorisé la zone de police Nivelles-Genappe à utiliser les caméras de surveillance qui seront placées dans le centre-ville pour la fin de l'année et a défini les objectifs de l'utilisation de ces caméras.
- Le Conseil communal a marqué un accord de principe sur un projet de maison de repos publique en collaboration avec les CPAS de Genappe, Villers-la-Ville, Court-St-Etienne et Lasne. Cette maison de repos prendrait place sur la plaine communale. Le CPAS de Genappe, en collaboration avec les 3 autres, est chargé d'introduire une demande d'agrément et de subside.
- Le Conseil a approuvé le montant de la participation aux frais pour le voyage à Herve organisé par la commission agriculture : le montant est fixé à 50 € par personne.
- Le Conseil a pris acte d'une motion déposée par 3 élues des groupes politique Créons demain, +PluS et Ensemble sur l'accès à l'information pour les mandataires et les citoyens. Le Conseil en a pris acte et charge le Collège d'y répondre.

Finances

- Le Conseil a approuvé des décisions de comptes, modification budgétaire et budget de différentes fabriques d'église.

Environnement

- Le Conseil a approuvé le programme d'actions du contrat de rivière pour les années 2020-2022.

Travaux

- Le Conseil a approuvé un marché de fourniture pour l'acquisition de 2 véhicules pour le service des Travaux : une camionnette électrique et une camionnette à essence pour un montant total de 63.200 € TVAC.
- Le Conseil a approuvé un marché de travaux pour la construction d'une dalle en béton pour la création d'un skate park à proximité du terrain multisport rue de la Station. Le montant du marché est estimé à 47.000 € TVAC. Les éléments du skate park sont pris en charge par le GAL.

Urbanisme

- Le Conseil a autorisé un élargissement de voirie à la rue Félicien Tubiermont pour prolonger un trottoir et un emplacement de stationnement.